F.O. VOUS ALERTE

AGENTS DE LA DPA: dans les écoles

SOYEZ VIGILANTS: JAMAIS SEUL!

A la mi-janvier, un collègue de la S.L.A. 10/11 qui intervenait dans une école du $11^{\rm ème}$ arrondissement a été accusé par un agent de service d'agression sexuelle!

Conséquences : le collègue a été emmené 2 jours plus tard (?) pour une garde à vue durant 4 heures dans les locaux de la Police !

Que s'est-il passé exactement ?

- Tout d'abord, le collègue, fort heureusement, n'était pas seul lors des faits supposés
- L'agent de la DASCO n'a révélé les soi-disant faits que le lendemain au Directeur de l'école et a porté plainte.
- Or, le procureur de la République a classé l'affaire sans suite...et pour cause, il y avait un témoin – le collègue binôme DPA – reconnaissant l'absence d'agression!

Ainsi notre collègue a été FAUSSEMENT accusé.

Mais le Directeur de l'école s'est autorisé dans le courrier envoyé le 22 janvier 2013 à la CAS 11/12 d'écrire :

«Je précise que M.C. et un autre électricien de la S.L.A. intervenaient effectivement dans mon école ce matin-là pour réparer un interrupteur de sonnerie. Il semblerait que ce type d'agissement de M.C. se soit déjà produit dans d'autres écoles».

Or, dans le dossier administratif de notre collègue, et dans son casier judiciaire (alors que la police a enquêté sur plusieurs établissements du 11^{ème}), il n'y avait rien !

Mais le directeur de l'école, appuyé par la DASCO, veut à tout prix, par tous les moyens – alors que les faits sont FAUX – monter un dossier avec des témoignages sur une soi-disant «comportement déplacé» du collègue.

Cela rappelle d'autres époques, en France ou ailleurs....

Notre collègue doit être coupable.... De gré ou de force !

Le Directeur de l'école, avec l'appui de la DASCO, persiste...

La DPA suit!

Peut-on en rester là et accepter cette situation scandaleuse, injuste, arbitraire ?

F.O. dénonce des allégations mensongères de l'agent de la DASCO, les écrits diffamatoires du Directeur d'école, et l'attitude honteuse de la DPA.

Notre collègue est fortement déstabilisé.....la suspicion, le doute se sont insinués.

«Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose»...

Et si le collègue avait été seul ? Garde à vue de 48 heures, prison préventive, procès, sanction pénale, suspension administrative, Conseil de Discipline, licenciement ?....

N'ALLEZ JAMAIS SEUL DANS LES ECOLES!!

JAMAIS SEUL dans les vestiaires, toilettes, bureaux.

Et puis, concernant cette école du $11^{\rm ème}$, avec ce Directeur, les collègues de la S.L.A., peuvent-ils continuer à intervenir ?

La DPA veut sanctionner notre collègue en le mutant d'office!

Le collègue n'accepte pas, F.O. n'accepte pas.

D'ores et déjà, F.O. appelle les collègues à se mobiliser.

La CGT est prête à rejoindre F.O. pour toute action nécessaire afin de défendre notre collègue.

NE RESTEZ PAS ISOLES, ORGANISEZ-VOUS, REJOIGNEZ LE SYNDICAT F.O. :

01.43.47.84.54 2 bis, square Lesage 75012 Paris

http://fo.villedeparis.overblog.com/